

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	13.02.2015	12:47		DFS	
Annule et remplace					

<b>Auteur(s):</b> Groupe Vert'Libéral		<b>Lié à:</b> ad 14.032
<b>Titre:</b> Amendement au décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 37.000.000 francs permettant un cautionnement simple pour l'Hôpital neuchâtelois nécessaire à ses investissements		
<b>Contenu:</b>		
<b>Titre</b>		
Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de <u>20.000.000</u> francs permettant un cautionnement simple de l'Hôpital neuchâtelois nécessaire à ses investissements.		
<b>Article premier</b> Le Conseil d'Etat est autorisé à donner le cautionnement simple de l'Etat, à concurrence de <u>20.000.000</u> francs au maximum, en garantie des engagements financiers de l'Hôpital neuchâtelois nécessaires à ses investissements.		
<b>Art. 2 (nouveau)</b> <i>Dans l'hypothèse où les options stratégiques adoptées par le Grand Conseil et acceptées par la population étaient remises en question par le présent amendement, le Conseil d'Etat doit soumettre, dans les meilleurs délais, un nouveau décret de loi soumis au référendum facultatif.</i>		
<i>Art. 2 devient art. 3</i>		
<i>Art. 3 devient art. 4</i>		
<i>Art. 4 devient art. 5</i>		
<b>Motivation (facultatif):</b>		

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Raphaël Grandjean	
<b>Autres signataires (nom, prénom)</b>	
François Jaquet	
Mauro Moruzzi	
Alain Marti	
Louis Godet	
Thierry Hild	
Pierre Cattin	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**